

Affaire Benalla: le Sénat joue sa réputation

Si le bureau de l'institution
refusait de saisir la justice,
il désavouerait sa propre
commission d'enquête **Page 5**

Si le bureau de l'institution refusait de saisir la justice pour les témoignages de Patrick Strzoda, d'Alexis Kohler et du général Lavergne, il désavouerait sa propre commission d'enquête

Quelles suites judiciaires donner à l'affaire Benalla ? Le Sénat joue sa réputation

Dissensions

Le bureau du Sénat doit se prononcer jeudi sur le rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur l'affaire Benalla, rendu le 20 février dernier. Le président de cette commission, le sénateur LR de la Manche Philippe Bas, avait alors notamment annoncé son intention de saisir la justice pour « faux témoignage » sous serment d'Alexandre Benalla et de Vincent Crase.

Caroline Vigoureux

« IL Y A UN RISQUE pour le Sénat. L'intérêt de l'institution est en jeu », résume le chef de file des sénateurs LR, Bruno Retailleau. Jeudi, les 26 membres du bureau de la haute assemblée doivent se réunir pour adopter ou non le rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur l'affaire Benalla. Et décider s'ils saisissent le procureur, comme le préconise cette commission d'enquête. Les choses pourraient ne pas se

passer tout à fait comme prévu.

« Le Sénat peut ruiner le travail de la commission d'enquête. Si on fait cela pour plaire à je ne sais qui, ce sera interprété comme un réflexe de classe qui se protège », redoute Bruno Retailleau. « Il y a eu des pressions de l'Elysée, qui a pris contact avec plusieurs d'entre nous pour essayer d'influer sur le vote », raconte sous couvert d'anonymat un membre de la commission. « Les réticences sont plus politiques que liées à la réalité de ce qu'il s'est passé », estime un sénateur LR.

Depuis trois semaines, l'élue UDI du Nord Valérie Létard, vice-présidente du Sénat, instruit le rapport du président la commission des lois, Philippe Bas, et des deux rapporteurs Muriel Jourda (LR) et Jean-Pierre Sueur (PS). Elle est une très proche d'Hervé Marseille, l'influent président du groupe centriste, qui n'a pas caché son scepticisme sur une partie des conclusions de la commission.

« **Bases faibles** ». Le sénateur des Hauts-de-Seine souscrit à l'idée de saisir la justice pour « faux témoignage » d'Alexandre Benalla et de

Vincent Crase, ancien chef de la sécurité de La République en marche. En revanche, il n'est pas favorable à l'idée de signaler au procureur les « omissions, incohérences et contradictions » du directeur de cabinet Patrick Strzoda, du secrétaire général de l'Elysée Alexis Kohler et du général Lionel Lavergne, comme le préconise le trio qui dirige la commission d'enquête dans leur lettre envoyée au président du Sénat, Gérard Larcher. « Les griefs de mise en cause des collaborateurs du chef de l'Etat sont légers. Des incohérences et des omissions ne constituent pas une infraction pénale. Ça n'est pas opportun ni fondé d'aller chercher des querelles sur des bases de discussions aussi faibles », estime Hervé Marseille, qui voit Patrick Strzoda comme « un grand serviteur de l'Etat ». Au bureau du Sénat, l'Union centriste compte cinq membres, LR, dix.

« Si le bureau se désolidarise, on perdra des points dans l'opinion publique », prévient



SIPA PRESS

Philippe Bas, sénateur LR de la Manche et président de la commission d'enquête du Sénat sur l'affaire Benalla.

Patrick Kanner, le président du groupe PS, qui détient six sièges au bureau. « Je ne vois pas le Sénat se désolidariser d'un rapport qui a donné lieu à un travail énorme, avec lequel il a acquis une image d'indépendance », dédramatise le corapporteur PS Jean-Pierre Sueur.

« **Grotesque** ». Dans cette bataille feutrée, le président du Sénat Gérard Larcher, qui fait partie du bureau, s'astreint à la discrétion. Prendrait-il le risque de saisir la justice au sujet de collaborateurs du Président alors qu'il travaille depuis des mois avec l'exécutif pour aboutir à un accord sur la révision constitutionnelle ? « Le droit, rien que le droit », répète-t-il. *Le Canard enchaîné* s'est fait l'écho de son courroux à la lecture du fameux rapport. « C'est grotesque, je n'ai jamais dit ça ! » confiait-il le lendemain à l'Opinion. Mais tout de même. Philippe Bas a fourni ses conclusions en avant-première au *Monde*, avant même de les adresser au président du Sénat et de les présenter à la commission d'enquête. Une démarche peu appréciée au Palais du Luxembourg, où le président de la commission des lois du Sénat est réputé pour son respect de la procédure.

Le 20 février, les sénateurs avaient découvert le rapport de 160 pages avant de le voter dans la foulée. Ils avaient eu pour consigne stricte ne rien faire fuiter avant que Philippe Bas ne présente lui-même ses conclusions à la presse. Chaque rapport avait été personnalisé avec le nom du destinataire inscrit en filigrane, une manière d'empêcher ceux qui seraient tentés de publier une photo sur Twitter. Pendant les trois heures de débats, ils ne pouvaient pas non plus quitter la pièce avec leur rapport et devaient le laisser aux huissiers le cas échéant. « Philippe Bas nous a fait le système Fort Knox », grince un participant. Le rapport avait finalement été adopté avec 46 votes pour et trois abstentions.

Après la publication de ce document accablant pour l'exécutif, le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux avait promis que l'Elysée répondrait vite et point par point. Les sénateurs attendent encore.

@CaroVigoureux